



Association
Française
pour la Prévention
des Catastrophes
Naturelles et Technologiques

AFPCNT

Mieux comprendre, mieux prévenir

**MARCHE RELATIF A L'ORGANISATION D'UNE « CAMPAGNE NATIONALE D'EXERCICES
D'ARMEMENT DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL/INTERCOMMUNAL »**

Réf : AFPCNT-MAPA-2025-001

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

**DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION
DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :
LE 12 SEPTEMBRE 2025 A 12H00**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS DU MARCHE.....	2
1.1. ELEMENTS DE CONTEXTE.....	2
1.2. OBJECTIFS.....	3
1.3. PRESENTATION DE L'AFCPNT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ARTICLE 2 – CONTENU DETAILLE DE LA MISSION.....	5
2.1. CONSTRUCTION METHODOLOGIQUE ET STRATEGIQUE DE LA CAMPAGNE D'EXERCICES	5
2.2. LANCEMENT DE LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA DEMARCHE	6
2.3. PREPARATION OPERATIONNELLE DES EXERCICES COMMUNAUX	6
2.4. REALISATION DES EXERCICES.....	7
2.5. ORGANISATION ET RESTITUTION DU RETOUR D'EXPERIENCE	7
ARTICLE 3 – REUNIONS ET ECHANGES	8
ARTICLE 4 – RESTITUTION DES LIVRABLES.....	8
ARTICLE 5 – CALENDRIER	8

ARTICLE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS DU MARCHE

1.1. Elements de contexte

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le plan intercommunal de sauvegarde (PCIS) sont des outils réalisés à l'échelle communale ou Intercommunal, réalisés sous la responsabilité du maire, ou du président de la communauté intercommunale, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, associations et entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif la protection de la population. L'information des populations étant réalisée par le DICRIM (documents d'information communale sur les risques majeurs), par les maires.

La Loi Matras du 25 novembre 2021 a, par ailleurs, renforcé le rôle de l'intercommunalité en imposant à tous les EPCI au sein desquels au moins une commune est soumise à l'élaboration d'un PCS d'établir un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS). Ce document est arrêté par le président de l'EPCI et par chacun des maires des communes dotées d'un PCS. L'objectif est une mutualisation des capacités communales et la mobilisation des capacités intercommunales. La loi impose aussi un exercice de mise en œuvre opérationnelle du PICS tous les cinq ans.

Le PCS/PCIS assure le recensement des vulnérabilités, connues ou anticipées, auxquelles la commune est exposée, en s'appuyant notamment sur le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) établi par le préfet du département ainsi sur les autres moyens disponibles, publics ou privés, intéressant la commune ou l'intercommunalité.

Le PCS/PCIS prévoit l'organisation nécessaire des autorités communales et dans le respect des compétences intercommunales, les autorités en charge doivent assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques, et de leurs conséquences.

Si cette planification PCS/PCIS existe, elle n'est souvent pas assez partagée par les acteurs concernés. De surcroit son contenu opérationnel n'est que rarement et insuffisamment testé. Il peut en découler un niveau de préparation insuffisant et donc d'une perte d'efficacité dans la mise en œuvre des réponses lors de la survenance d'événements graves impactant la ou les collectivités.

L'AFPCNT (Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques) est une association « loi 1901 » qui a pour objet de favoriser la diffusion et la mise en commun des connaissances, des méthodes et des outils dédiés à la **réduction des risques de catastrophes** notamment d'origine naturelle ou technologique, pour le développement de la résilience aux effets de ces catastrophes sur la santé humaine, l'environnement, l'activité économique, les biens matériels et le patrimoine culturel.

Disposant de 25 ans d'expérience multidisciplinaire dans le domaine de la prévention. Regroupant des experts d'origines professionnelles diversifiées, elle est un centre national de réflexion collective transversale et multirisque sur la problématique des risques naturels et technologiques ainsi qu'un acteur reconnu de la coopération internationale dans ce domaine.

Elle anime un réseau d'acteurs impliqués, **tant au niveau national (Métropole et Outre-mer), qu'européen et international**, en particulier au sein de la francophonie, afin de partager leurs expériences, promouvoir leurs bonnes pratiques et favoriser le dialogue entre ces acteurs.

Plus d'information sur le site : <https://afpcnt.org/>

1.2. Objectifs

Afin d'accroître la culture du risque au plan local, mieux faire connaître les PCS/PICS, et tester les mesures opérationnelles pour améliorer la préparation des autorités responsables, le présent marché a pour objet la création, l'organisation, la coordination et le retour d'expérience d'une campagne nationale d'exercices, par voie numérique, visant à tester un échantillon de 1000 à 3000 communes/intercommunalités (de toutes tailles) volontaires. L'objectif est donc de tester certaines mesures clefs du PCS/PICS en cas de survenance d'un événement grave, d'origine naturelle ou technologique.

- Préalable : Ces exercices ne sont ouverts qu'aux communes et aux intercommunalités ayant un plan communal de sauvegarde ou un plan intercommunal de sauvegarde approuvé. Les exercices ne feront pas intervenir la population.

Deux types d'exercices seront à concevoir :

- A. Les premiers sont des exercices liés à la mobilisation des postes de commandement communaux (PCC) et aux prises des mesures d'urgence immédiates du plan communal de sauvegarde. Ces exercices sont limités à deux heures maximum.
- B. Les seconds sont des exercices de crise allant plus loin dans la gestion d'un aléa et sur une durée plus longue pouvant aller jusqu'à 3 heures. Ces exercices devront être personnalisés pour chaque commune en fonction des aléas existants.

- 1- Les premiers exercices A ont pour objet de traiter notamment, mais de manière non exclusive, les phases suivantes:
 - le lancement de l'alerte ;
 - l'armement de la cellule de crise communale (PCC)/intercommunale ;
 - la mise en œuvre des mesures en réponse prévues par le PCS/PICS ;
 - le suivi de la montée en puissance du dispositif (ouverture des Centre CARE (d'Accueil et de REgroupement), alerte et information de la population, fermeture de voiries, etc.).
 - l'évaluation à chaud de la mise en œuvre des mesures initiales du plan
- 2- Les secondes exercices de type B ont pour objet de traiter les mêmes phases, mais au-delà sur un scénario spécifique à la commune et en fonction d'un aléa déterminé, avec la gestion des conséquences de cet aléa sur une période plus longue simulée de l'ordre de 12 heures (même si l'exercice durera 3 heures maximum, il peut être joué en temps accéléré). Ces exercices comprendront donc plus de stimuli, certains sur-mesure, et offriront des niveaux de complexité plus grands.

Ces exercices concernent des communes ou des intercommunalités, soit métropolitaines, soit de la collectivité Corse, soit d'outre-mer.

Les PICS seront testés sur les exercices A s'ils n'ont jamais été mis en œuvre et sur les exercices de type B s'ils ont déjà été mis en œuvre.

Cette campagne d'exercices sera décomposée en 3 sessions, l'une organisée en fin 2025, les 2 autres sur le premier semestre 2026.

Chaque campagne d'exercice se déroulera sur 48 heures maximum. L'objectif sur l'année 2025-26 est de considérer la réalisation d'au moins 1000 exercices de type A et de 4 à 600 exercices de type B.

1.3. Modalités d'organisation du marché

Les attentes concernant l'organisation des exercices sont les suivantes :

- Préparer, organiser et coordonner des exercices de type A ou B suivant la maturité déjà existante dans les communes.
- Les exercices A seront des exercices d'une durée d'environ 2 heures en lien avec les communes et les autorités concernées (acteurs locaux et territoriaux de gestion de crise : préfecture, intercommunalités,). Ils contiendront environ cinq à six stimuli pour animer l'exercice, qui sera sur un aléa type commun à l'ensemble du territoire national.
- Les exercices B ce seront des exercices d'une durée d'environ 3 heures en lien également avec les communes et les autorités concernées (acteurs locaux et territoriaux de gestion de crise : préfecture, intercommunalités,). Ils comprendront une quinzaine de stimuli pour animer l'exercice, qui sera sur un aléa spécifique de la commune.
 - Il conviendra de permettre aux différentes collectivités concernées de choisir, dans un catalogue d'aléas, le type de scénario de crise qu'ils joueront. Ces aléas sont limités à 8 et sont décrits ci-dessous.
 - inondation : 3 types : débordement de cours, ruissellement, submersion marine,
 - tempête ou cyclone (outre-mer),
 - incendie de forêt,
 - séisme,
 - transport de matière dangereuse,
 - incident nucléaire.
- L'animation de ces exercices passera par plusieurs outils numériques qui sont à concevoir compte tenu de la demande formulé. Ils sont décrits ci-après.
 - Une plateforme d'information sur les exercices et les différents thèmes d'aléas et de scénarios qu'il sera possible de jouer.
 - Une plate-forme d'enrôlement et d'inscription des différentes communes et intercommunalités aux exercices proposés.
 - Une plate-forme permettant la réalisation et le suivi des exercices en temps réel Incluant la possibilité d'envoi de stimuli par mail ou SMS, et une main courante Horodatée permettant aux différents acteurs de noter les actions prises.
 - Une plate-forme de retour d'expérience permettant de collationner les formulaires de retour d'expérience ainsi que la possibilité de faire des statistiques sur ces derniers.
 - Ces plateformes pourront être rassemblées dans une plateforme unique ou sur des plateformes séparées.
- Ces plates-formes devront être réalisées sur des applications et des serveurs localisés en France métropolitaine et être sécurisées en termes de protection cyber.
- Une période de 3 à 4 mois avant la réalisation des exercices est requise pour
 - Assurer le développement et le test des différentes plateformes.
 - Assurer la publicité nécessaire à l'enroulement des différentes communes. une campagne de communication agressive doit être lancée auprès d'au moins 10 000

communes ou intercommunalités. Cette campagne se déroulera sur les réseaux sociaux, mais aussi par des campagnes de mails ciblés. A cet égard, l'AFPCNT mettra à disposition du titulaire du marché, la base de données des collectivités et des communes qui ont déjà participé à la première campagne de 2023-2024.

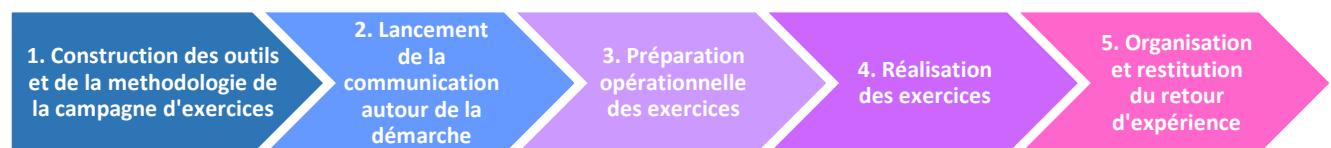
- Si ce délai n'est pas suffisant, il pourrait être repoussé en fonction des retours des collectivités et des objectifs visés.

ARTICLE 2 – CONTENU DETAILLE DU MARCHE

Le marché se déroulera suivant quatre phases.

- Phase 1, Réalisation des plateformes numériques.
- Phase 2, Réalisation des scénarios de type A et B.
- Phase 3, Campagne de communication et d'information pour enrôler les collectivités.
- Phase 4, Réalisation des exercices, élaboration des Rétex et statistiques.

De manière temporelle, le marché se déroulera en 5 étapes successives :



2.1. Construction méthodologique et stratégique de la campagne d'exercices

Dès le début de la mission, le prestataire sera chargé de mettre en place cette première étape de travail consistant à définir et à fixer, en concertation avec le maître d'ouvrage, :

- Les conditions d'organisation, de réalisation, d'animation et de communication (avant-pendant-après) des exercices communaux de type A et B
- Les objectifs à atteindre et les résultats attendus.
- Le processus de publicité et de « recrutement » de communes/intercommunalités sur le territoire français (Hexagone, Corse et outremer).
- Les modalités d'implication des communes/intercommunalités ainsi que les autorités compétentes associées (principalement les services préfectoraux des communes/intercommunalités « inscrites »).
- Les modalités de communication et de diffusion de la démarche « avant, pendant et après » les exercices (teasers et clips, visuels, supports de communication, posts « clés en main » à diffuser sur les réseaux sociaux, etc.).

Il est attendu que le prestataire soit force de proposition pour construire une méthodologie et une stratégie adaptée aux objectifs et à l'ambition de la démarche. Cette étape fera l'objet d'un livrable à remettre au maître d'ouvrage.

2.2. Lancement de la communication autour de la démarche

Afin d'assurer une large visibilité de ce projet, l'accent sera mis sur la communication web (site internet, emailing) et les réseaux sociaux de la démarche Prépa'Risk, de l'AFPCNT et de ses partenaires. Une communication à destination de la presse spécialisée sera également engagée. L'objectif est d'atteindre un public le plus large possible.

Dans ce cadre, le prestataire définira et exécutera une stratégie de communication élargie, laquelle permettra de communiquer sur la démarche de manière anticipée et périodique tout au long de la mise en œuvre du projet :

- AVANT LES EXERCICES pour promouvoir la démarche et ainsi inciter les communes/intercommunalités à s'investir et s'inscrire dans la démarche.
- PENDANT LES EXERCICES pour communiquer sur les exercices organisés.
- APRES LES EXERCICES pour valoriser la démarche ainsi que les conclusions du retour d'expérience.

Cette stratégie de communication fera l'objet d'un livrable à remettre en amont au maître d'ouvrage.

En l'état, le maître d'ouvrage demande que le prestataire prévoie dans son offre :

- Des visuels et des posts pour communiquer régulièrement via les sites internet, réseaux sociaux (principalement Linkedin) et emailings de la démarche Prépa'Risk, de l'AFPCNT, de ses partenaires associés et des prestataires sélectionnés dans le cadre de ce marché.
- Un teaser vidéo de promotion de la démarche avant la réalisation des exercices
- Une courte vidéo bilan (maximum 3 min) pour rappeler la démarche, des interviews de quelques joueurs et les éléments du retour d'expérience.

NB : Pour alimenter les réseaux sociaux en temps réel ou pour faire le montage vidéo final, il pourrait notamment être demandé à certaines communes/intercommunalités de prendre des photos et/ou de filmer des parties d'exercices, ou encore de faire quelques « mini-interviews » d'élus locaux.

Tous les supports d'information et de communication, produits et conçus dans le cadre de ce marché, seront intégrés dans les livrables. Il sera fourni au titulaire la charte graphique des premières éditions Prépa'Risk.

2.3. Préparation opérationnelle des exercices communaux

A partir de la méthodologie et de la stratégie préalablement construites et validées par le maître d'ouvrage, le prestataire s'attachera à l'organisation et à la préparation opérationnelle et concrète des exercices auprès des collectivités joueuses.

Pour ce faire, il est demandé au prestataire de :

- Procéder au **recrutement de l'échantillon des communes/intercommunalités** représentatives du territoire métropolitain et ultramarin, en lien avec les autorités locales.
- **Dresser la liste des communes/intercommunalités qui seront inscrites** et identifier **un point de contact pour chacune d'elles (nom, fonction et coordonnées)**.
- **Définir les modalités d'animation et d'observation des exercices.** Les messages d'animation (éléments de mise en situation et injects) seront transmis par le prestataire
- **Préparer les différents scénarios** en fonction des aléas et des types d'exercice ; catégorie A ou B. Pour les scénarios B, la commune concernée fournira les renseignements adéquats qui lui seront demandés dans un questionnaire approprié sur la plateforme d'inscription.

- **Un kit d'information sera transmis à chaque commune pour lui permettre de bien interagir durant les exercices avec la plateforme**
- **Déployer un questionnaire en ligne pour organiser le retour d'expérience** des exercices communaux et intercommunaux. Il est demandé qu'à l'issue des exercices, chaque collectivité participante réalise un débriefing à chaud à travers un questionnaire et renvoyé dans l'heure suivant la fin de l'exercice. Ce questionnaire en ligne devra notamment mettre en lumière les points forts et faibles rencontrés par les communes/intercommunalités lors des exercices ainsi que sur l'organisation générale de la démarche.

Enfin, il est attendu que le prestataire soit force de proposition pour optimiser l'organisation, la co-construction, l'animation et l'observation des exercices.

2.4. Réalisation des exercices

Le déroulement des exercices sera encadré par le prestataire. Une visioconférence sera ouverte lors de chaque exercice pour faciliter le suivi et la coordination de l'animation par le prestataire avec l'AFPCNT, en présence des services institutionnels désireux d'y assister (DGPR, DREAL, DGSCGC, Préfectures...)

Durant cette étape de réalisation des exercices communaux et intercommunaux, il est demandé que le prestataire mette en place tous les moyens visant à veiller au bon déroulement des exercices afin qu'ils soient conformes aux scénarios et aux chronogrammes établis.

Pour garantir la bonne réalisation des exercices, le prestataire devra faire preuve de disponibilité, de rigueur, d'organisation et de réactivité.

2.5. Organisation et restitution du retour d'expérience

A l'issue de la réalisation des exercices, le prestataire initiera le processus d'organisation et de restitution du retour d'expérience.

Dans ce cadre, il est demandé au prestataire de :

1. Collecter tous les questionnaires remplis par les communes/intercommunalités
2. Réaliser des statistiques des retours d'expérience préalablement collectés.
3. Etablir une synthèse de l'analyse en mettant notamment en exergue les points forts et les points faibles rencontrés par les communes/intercommunalités, ainsi que les solutions apportées aux difficultés rencontrées sous la forme d'un « plan d'actions ».
4. Rédiger une première version d'un « rapport global ». Il devra reprendre le contexte de la démarche, la méthodologie et la stratégie d'organisation et de réalisation des exercices, la liste des communes/intercommunalités participantes et des participants, le chronogramme des exercices ainsi que les éléments du retour d'expérience et du plan d'actions.
5. Organiser et animer, dans un délai d'un mois après remise de la première version du « rapport global », une réunion de présentation des résultats aux joueurs et acteurs associés. Cet échange permettra de compléter le retour d'expérience de la campagne d'exercices.
6. Tourner un clip de synthèse de la démarche, du déroulement et du retour d'expérience de l'exercice
7. Rédiger la version finale du « rapport global ». Le prestataire s'efforcera d'adopter une rédaction et une mise en page facilitant la lecture et la bonne compréhension de ce rapport (écriture à deux niveaux, illustrations...).

ARTICLE 3 – REUNIONS ET ECHANGES

3.1. Réunions de pilotage

Le marché prévoit l'organisation, la préparation et l'animation - par le prestataire - des réunions suivantes :

- 1 réunion de lancement (présentation de l'équipe projet, de la méthodologie de travail et du calendrier).
- 4 réunions pour la préparation des exercices (étapes 1 et 3) et la communication autour de la démarche (étape 2)
- 2 réunions pour l'organisation et la restitution du retour d'expérience (étape 5)
- 1 réunion de présentation du RETEX auprès des communes/intercommunalités et acteurs associés (étape 5)

Les comptes rendus de chacune de ces réunions seront rédigés par le prestataire et transmis au maître d'ouvrage dans un délai maximal de 7 jours calendaires suivant la réunion.

Ces réunions pourront se tenir en mode « distanciel ».

Toutes ces réunions devront être intégrées dans le chiffrage du marché.

3.2. Echanges

Pour assurer le bon déroulement de la mission, un état d'avancement de la mission sera programmé chaque semaine (échange par téléphone ou en visio) entre le maître d'ouvrage et le prestataire.

Tous ces échanges devront être intégrés dans le chiffrage du marché.

ARTICLE 4 – RESTITUTION DES LIVRABLES

Le transfert de propriété des prestations soumises au droit de la propriété intellectuelle est effectué en application de l'article 35 du CCAG-PI et 7 du CCAP.

Tous les éléments de communication (textuels, visuels, graphiques, charte graphique, etc.) produits par le prestataire dans le cadre de la mission, ainsi que les contributions et informations relatives aux candidats, seront intégralement remis à l'APFCNT et deviendront sa propriété. Ces derniers pourront être remis à la simple demande de l'APFCNT, ou à défaut, restitués à la fin de la mission.

- Les éléments textuels devront être remis en format modifiable (.docx, xlsx, .pptx) et en .pdf.
- Les éléments visuels devront être remis en haute définition aux formats png, jpeg et .pdf.
- Les éléments graphiques devront être au format .ai (adobe illustrator) et .indd (InDesign).
- Le prestataire veillera à ce que tous les éléments produits dans le cadre du marché aient fait l'objet d'une relecture approfondie et d'une mise en forme graphique/esthétique.
- Les livrables seront réputés « validés » par le maître d'ouvrage lorsque toutes les demandes de correction et/ou de mise en forme formulées auront été intégrées.

Les développements informatiques des différentes plateformes et des bases de données réalisées resteront la propriété intellectuelle des différents attributaires des lots du marché.

ARTICLE 5 – CALENDRIER

Idéalement, l'AFPCNT souhaite réaliser l'intégralité des exercices 2025 et 2026 sur les deux périodes visées au 1.2, avec une restitution des livrables définitifs à la fin du 1^{er} semestre 2026.

Sur cette base, le prestataire fournira dans son offre un planning détaillé de la mission.